

Vétérinaires : le maillage des praticiens en France



© 2022 Les Echos Publishing

Réalisée par l'ENVT et le Cirad, l'étude sur l'offre en médecine vétérinaire pour animaux de rente sur le territoire national avait servi de base à la rédaction de l'arrêté du 8 novembre 2021 qui a défini les zones où l'offre de soins et le suivi sanitaire des animaux d'élevage sont clairement insuffisants, et a permis la délivrance d'aides par les collectivités territoriales aux vétérinaires et étudiants vétérinaires. Cette étude vient d'être publiée dans la revue Scientific Reports, en libre accès.

Quantifier le niveau d'accessibilité et de disponibilité

Trois secteurs ont ainsi été étudiés : les filières bovine, porcine et aviaire. L'objectif était de quantifier le niveau d'accessibilité et de disponibilité des vétérinaires pour ces élevages. Globalement, l'offre apparaît insuffisante. C'est la filière bovine qui s'en sort le mieux, même si le niveau est loin d'être suffisant, avec 65 à 75,3 % de zones sous dotées en compétences vétérinaires. Les zones les mieux desservies étant situées dans le nord et le sud de la France. Pour le secteur porcin, ce sont 89,9 à 93,1 % de territoires problématiques, avec des zones mieux desservies dans le nord-est et le nord. Enfin, pour le secteur aviaire, le pourcentage oscille entre 92,9 et 98,3 %, avec globalement aucun

territoire présentant une offre vétérinaire suffisante...

Pour consulter l'étude (en anglais) :
<https://www.nature.com/articles/s41598-022-15600-0.pdf>

© 2022 Les Echos Publishing